Caporal et brigadier	» 44
Sapeur	» 42
Soldat de 1re classe	» 32
Soldat de 2e classe	» 27

Le roi d'Espagne en Andalousie

Madrid, 10 janvier. — Le roi est arrivé ce matin à Cordoue. Malgré l'heure matinale, il a été acclamé par une foule nombreuse. Il est reparti presque immédiatement pour Loja, où il doit arriver à midi. Il descendra chez le comte Marfori. Toute la presse dynastique, ainsi que plusieurs feuilles indépendantes de Madrid, applaudissent au voyage du roi.

Des secours commencent à arriver en masse aux populations éprouvées par les tremblements de terre. Depuis mercredi, il n'y a pas eu de nouvelles secousses. Le roi apporte avec lui 40,000 francs venant du comité de Paris et 90,000 fr. de celui de Londres. On a aussi envoyé des secours de Nice, d'Italie, du Portugal, etc., mais rien n'a encore été reçu d'Allemagne.

Madrid, 11 janvier. — Le roi, avec sa suite, est entré hier à Grenade, au milieu d'une foule considérable qui l'acclamait. Les maisons et les édifices étaient pavoisés. Une file de plus de 150 voitures, les autorités et un grand nombre de particuliers suivirent le roi jusqu'à la cathédrale, et ensuite à l'Hôtel-de-Ville, où il est logé. Les seuls édifices qui aient souffert sont une des nefs latérales près du grand portique de la cathédrale, une des tours de l'Alhambra et un pavillon du Généralife, dont les lézardes antérieures se sont augmentées. Dans la ville même, les maisons ont été légèrement endommagées par les premières secousses du 25 décembre, mais on ne voit aucun dégât extérieur. On prétend qu'en dix-sept jours, Grenade a subi environ trente secousses plus ou moins fortes, qui ont causé dans la population une alarme telle que les rues, les places et les jardins sont encore couverts de tentes et de baraques : riches et pauvres s'y entassent chaque nuit autour de grands feux fort pittoresques. La santé publique s'est ressentie de ces alertes.

Il paraît qu'en 1738 et en 1820, la province de Grenade essuya également, pendant une vingtaine de jours, une série de secousses, qui firent aussi camper dehors la plupart des habitants et causèrent de grands dégâts.

L'expédition du Haut-Soudan

Le Caire, 11 janvier. — Une dépêche du général Wolseley, datée de Korti, 11 janvier, dit qu'il a reçu des nouvelles de Khartoum du 28 décembre, lesquelles affirment que Gordon est en bonne santé et que les troupes bien disposées, font des razzias sur les bords du Nil avec cinq steamers.

Incendie en mer

Toulon, 10 janvier. — A midi, le *Japon*, école des torpilleurs, signale l'incendie de son magasin général, renfermant des essences, des suifs, etc. L'équipage est insuffisant pour arrêter le sinistre. Ce navire renferme énormément de fulmi-coton. Un grand malheur est à craindre. Aussitôt que la nouvelle a été connue, les autorités maritimes, préfet en tête, les chaloupes de l'escadre, les pompes à vapeur arrivent et attaquent le foyer incandescent. Après une heure de travail surhumain, on est maître du feu. Trois hommes sont blessés : un maître, un quartier-maître et un matelot.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

LES OPÉRATIONS

Paris, 11 janvier. — Le bruit court que l'amiral Courbet aurait quitté Formose, depuis deux jours, avec ses vaisseaux, et que l'on s'attend à recevoir, sous peu, la nouvelle d'un nouveau coup hardi porté par notre escadre.

Il paraîtrait, d'autre part, que le plan du général Lewal aurait été subitement modifié, d'accord avec le président du conseil, et que l'on aurait décidé, aujourd'hui, que la guerre ne serait pas portée au cœur de la Chine. Les opérations resteraient circonscrites autour de Kelung, et l'amiral Courbet se bornerait à agrandir et à maintenir ses positions autour de ce point.

On serait également revenu sur le rappel de nos agents, réunis en ce moment à Sanghaï, et l'on donnerait, au contraire, un successeur à notre ex-vice-consul en cette ville, M. Lemaire, nommé ministre-résident à Hué.

RENFORTS POUR LE TONKIN

Paris, 12 janvier. — Les trois régiments, le 23e, le 111e et le 143e, qui ont chacun d'eux détaché un bataillon au Tonkin, ont reçu du ministre de la guerre l'ordre de désigner et équiper, à destination du Tonkin, une compagnie destinée à combler les vides causés par la maladie. Ces trois compagnies seront mises en route le 15 de ce mois et seront dirigées sur Toulon, où elles seront embarquées à bord du *Béarn*.

LES FLOTILLES DU TONKIN

Paris, 11 janvier. — M. le capitaine Bugard, officier d'ordonnance du ministre de la marine, détaché à l'état-major du ministre de la guerre, est nommé commandant en second de la flottille du Tonkin, au commandement de laquelle vient d'être nommé, comme on l'a déjà dit, M. le capitaine de vaisseau de la Bonninière de Beaumont. MM. de Beaumont et Bugard ont reçu l'ordre de partir pour le Tonkin par le paquebot du 18 janvier.

Observations météorologiques. — *Paris, 12 janvier.* — La pression barométrique est de 736 à Dunkerque; 750 à Nantes, Besançon; 758 à Biarritz. — Centre de tempête au sud de la Norwège. — Baisse de 22mm sur le Helder, 13 à Cherbourg, Lyon, 6 à Biarritz. — Temps probable : vent d'entre ouest et nord, ciel pluvieux. — Même température.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les opinions économiques de M. Macarez

Nous avons déjà rappelé les tergiversations sans nombre de M. Macarez au point de vue économique. On n'a pas oublié son attitude dans la question des sucres. A quelques jours d'intervalle, le candidat ministériel a préconisé deux modes d'impôt très différents, et cela, dans le seul but de faire plaisir à son ami M. Tirard, sans s'inquiéter si, oui ou non, le système qu'il soutenait était favorable aux intérêts du département.

Eh bien! nous devons l'avouer : en cette circonstance, M. Macarez est resté fidèle à lui-même. Tel il est en 1884, c'est-à-dire modifiant, sous le prétexte le plus futile, les opinions qu'il a tout d'abord professées en matière économique, tel nous l'avons vu en 1879.

A cette époque, avait lieu le concours régional agricole. Plusieurs cultivateurs avaient eu la louable idée de se réunir en congrès. On discutait, entre gens de métier, les conditions déplorables faites à l'agriculture par les traités de commerce, et on étudiait les moyens les plus propres à remédier à cette situation désastreuse.

Le compte-rendu de ce congrès a été distribué sous la forme d'une brochure, que beaucoup de cultivateurs ont encore en ce moment en leur possession. On peut y voir que la majorité des congressistes fut unanime à réclamer pour les produits agricoles un droit de 10 0|0.

Mais si ce vote a été obtenu, on peut dire que ce n'a pas été du fait de M. Macarez. Le candidat opportuniste s'est opposé de toutes ses forces à ce que certains produits, le blé notamment, fussent l'objet d'un impôt.

Voici, en effet, la déclaration stupéfiante que nous lisons au bas de la page 4 et en haut de la page 5 (on voit que nos souvenirs sont précis), de la brochure en question:

« M. le secrétaire général fait connaître les décisions dont voici le texte:

» 1° Que tous les produits agricoles soient frappés, à l'entrée en France, d'un droit de 10 0|0, en compensation des charges qui pèsent sur l'agriculture française. etc.

» .... M. Macarez demande la parole.

» **Suivant lui, la taxe de 10 0|0 ne doit pas être appliquée au blé** (c'est ici le meunier qui parle), et c'est dans d'autres produits que l'agriculture doit chercher une compensation à ses pertes. Ce sera, notamment, avec la betterave, si on facilite le développement de cette culture. (Ici se révèle le fabricant de sucre.)

» M. Claudorez dit que si on supprime cette taxe, on découragera l'agriculture, et demande, par conséquent, qu'on maintienne l'impôt de 10 0|0. »

Suit une discussion à laquelle prennent part divers cultivateurs Finalement, la demande d'un droit de 10 0|0 sur le blé est maintenue, envers et contre M. Macarez vexé et de mauvaise humeur.

Dans une autre séance, nous voyons M. Fiévet, le candidat indépendant, que M. Macarez ne soupçonnait pas alors devoir combattre encore une fois cinq ans plus tard, nous voyons M. Fiévet se lever et soutenir énergiquement le droit de 10 0|0 sur le blé.

Revenons en 1884. Croit-on que M. Macarez, libre-échangiste pour le blé en 1879, ait persisté dans sa première opinion? Bien au contraire ; il a senti le besoin de se mettre du côté du manche, comme on dit vulgairement; il a compris que le terrain lui manquerait s'il osait encore soutenir que les droits sur le blé n'ont pas besoin d'être relevés. Et de libre-échangiste qu'il était quelques années auparavant, le voilà devenu protectionniste enragé. Il avoue même, et avec raison, qu'une taxe de 10 0|0 n'est pas suffisante et qu'il lui faut davantage.

Que conclure de ces faits ? C'est que M. Macarez, dont on voudrait faire le champion des revendications agricoles, n'a jamais eu d'opinions nettement arrêtées en matière économique. Il en change à tout instant avec la plus complète désinvolture. Qu'on l'envoie au Sénat, il s'y prononcera tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, suivant les préférences du ministère dont il est le protégé. Ce ne sont pas des hommes d'une telle inconsistance que l'agriculture réclame pour se faire dans le Parlement l'écho de ses doléances et de ses justes revendications.

Fraude et opportunisme.

Sous ce titre, on lit dans l'*Echo de la Frontière*

« On se rappelle le fameux discours de M. Léon Say, dans lequel cet ancien ministre des finances dénonçait avec indignation les agissements de beaucoup de députés et d'un grand nombre de sénateurs favorisant la fraude en se mettant en travers des procès-verbaux relevés à la charge de négociants en trois-six, de brasseurs et autres contrebandiers. A la suite de ce discours, le ministre Tirard a lancé une circulaire foudroyante et un instant, on a cru que le Trésor allait enfin percevoir tout ce qui lui était dû.

« A ce propos, nous nous permettrons quelques questions à M. Macarez, de St-Python, qui les trouvera peut-être indiscrètes.

« I. Est-il vrai qu'un brasseur du canton de Solesmes, fort connu de M. Macarez, a été trouvé fraudant sur une vaste échelle et que des procès-verbaux ont été relevés à sa charge.

» II. Est-il vrai qu'à la suite des démarches faites par M. Emile Macarez, non encore sénateur, pourtant, mais futur candidat officiel, des procès-verbaux ont été annulés en laissant les frais à la charge du Trésor public ?

» III. Est-il vrai que les employés des contributions indirectes qui avaient verbalisé, au lieu d'être félicités, ont été admonestés et qu'on leur a dit de faire attention à l'avenir et de distinguer les fraudeurs ?

» IV. Est-il vrai que les employés ont été forcés d'aller faire des excuses au brasseur contre lequel ils s'étaient permis de verbaliser quelques jours avant ?

» V. Est-il vrai, enfin, que depuis lors, ce brasseur a beau jeu et que les employés, au lieu d'entrer dans sa brasserie, la fuient comme la peste, dans la crainte de trouver encore un brassin clandestin à relever ?

» Nous attendons la réponse à ces simples questions. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le *Petit Nord* confesse aujourd'hui que les conseillers municipaux indépendants de Roubaix se sont montrés jusqu'ici « fort modérés », « vraiment libéraux » et « incontestablement habiles », puis il fait une charge à fond de train contre eux, les accusant de vouloir supprimer le service des tramways « le dimanche » et les jours « sanctifiés par l'Eglise ».

Les membres du conseil municipal de Roubaix sont des chrétiens et des démocrates ; ils sont donc partisans du repos du dimanche, parce que c'est une loi du Décalogue et parce que ce repos est bon, utile, salutaire à tous et particulièrement au pauvre et à l'ouvrier.

Mais les conseillers municipaux de Roubaix, — le *Petit Nord* le sait bien — ne vivent pas dans la lune et ne sont pas gens à vouloir l'absurde.

Ils n'ont donc jamais eu, ni de près, ni de loin, l'idée qu'il leur prête et qu'il a prise je ne sais où.

Il s'agit seulement de demander à la Compagnie des tramways de ne pas travailler le dimanche à l'entretien de la chaussée sur le territoire de Roubaix et de ne faire travailler, ce jour-là, *qu'en cas d'urgence* à la réparation des voies.

Voilà la proposition soumise au conseil municipal de Roubaix; elle est très raisonnable et ne ressemble guère à celle inventée par le *Petit Nord* comme sujet d'un de ces « articles de semaine », dont l'auteur fut parfois plus heureux et plus spirituel.

Nous n'avons pas le temps aujourd'hui d'entamer avec lui une causerie sur le principe même du travail du dimanche; nous y reviendrons l'un de ces jours, s'il le veut bien.

Mais puisqu'il fait allusion à la publication des journaux ce jour-là, nous lui dirons tout de suite que nous la trouvons très regrettable.

Les journaux de l'arrondissement de Lille, au moins ceux de grand format, pourraient, selon nous, donner le samedi un supplément littéraire, scientifique, industriel, et supprimer le numéro du dimanche.

Leurs abonnés n'y perdraient rien ; leurs ouvriers garderaient le même salaire, et nos collaborateurs et nous ne ferions pas le métier de bœufs auquel nous nous condamnons.

Quant aux petits journaux, l'heure n'est pas venue de leur demander cela.

Et si le *Petit Nord* insinue que nous devrions comme catholiques, ne pas faire paraître le dimanche notre édition à cinq centimes, nous lui dirons tout simplement que s'il veut désarmer ce jour là, nous sommes prêts.

Le journal est, avant tout, une arme de combat et un moyen de propagande.

Nous n'avons pas le droit de laisser un jour par semaine nos adversaires parler seuls au public.

Puisque nous faisons la guerre, il faut bien que nous soyons prêts pour la bataille, le dimanche comme les autres jours.

Si le *Petit Nord*, le *Progrès* et l'*Echo* sont disposés à nous accorder, — à eux, à leurs ouvriers, aux nôtres et à nous — la trêve du dimanche, nous leur crierons : Merci, et nous leur enverrons le salut des armes en signe de gratitude. — A. R.

Le *Petit Nord* a un autre grief contre la municipalité de Roubaix.

Cette municipalité entend interdire aux théâtres qu'elle subventionne, la représentation de quelques pièces dans lesquelles la religion ou l'habit religieux sont tournés en dérision.

Le *Petit Nord* exécute sur ce thème des variations qui sont un lamentable exemple des ravages que peut faire le spectre clérical dans le cerveau d'un homme d'esprit.

S'il s'agissait du protestantisme, de l'armée, de la magistrature, vous ne demanderiez pas cela, nous crie-t-il.

Mais si ! *Petit Nord*, mais si !

Les protestants paient une part dans la subvention des théâtres de Roubaix et je ne vois pas pourquoi ces théâtres iraient les blesser dans leurs croyances.

La magistrature et l'armée nous paraissent des institutions qu'il n'est pas bon de livrer à la risée publique, et nous ne pardonnons pas à votre gouvernement de les déconsidérer tous les jours. — A. R.

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Delporte, vicaire à Dunkerque (Saint-Eloi) est transféré à Roubaix (paroisse Notre-Dame).

L'Union des Femmes de France. — A l'issue du dernier banquet de la société les *Carabiniers Réunis*, on avait fait une collecte dont le produit avait été envoyé à l'*Union des Femmes de France*.

Voici la lettre de remerciement qui a été adressée à cette occasion aux *Carabiniers roubaisiens :*

« Paris, 8 janvier 1885.

» *Monsieur le secrétaire de la Société* Les Carabiniers réunis, 81, *rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix*,

» Au nom de l'Union des Femmes de France, au nom de Madame Koechlin-Schwartz, notre chère présidente, recevez pour vous, Monsieur, et pour votre sympathique Société des Carabiniers réunis, nos remerciements les plus sincères pour le magnifique don que vous adressez par nos mains à nos braves soldats en expédition.

Cette somme de 50 fr. 75 sera jointe à l'envoi que nous faisons et qui partira de Toulon le 20 courant, sur le transport l'*Annamite*. Grâce à vous, grâce à tant de braves Français, nos pauvres soldats jouiront de bien-être et verront leurs souffrances soulagées.

» Veuillez agréer, Monsieur, avec nos sentiments de gratitude, l'expression de notre considération distinguée.

» *Le secrétaire*,
» M. MARULAY. »

La Grande-Fanfare à Lille. — Dimanche après-midi, la *Grande-Fanfare* est allée à Lille et a fait au chansonnier Desrousseaux une agréable surprise. Elle lui a offert à son domicile, rue Jacquemars-Giélée, une sérénade à l'occasion de sa promotion dans la Légion d'honneur.

Après un morceau brillamment enlevé, M. Edmond Bourgeois, président de la société, a rappelé les liens qui unissaient la *Grande-Fanfare* au poète populaire et exprimé, au nom de tous les membres, la satisfaction que leur causait la distinction flatteuse décernée à M. Desrousseaux.

Ce dernier s'est montré très sensible à cette marque de sympathie ; il a remercié chaleureusement nos musiciens de leur démarche courtoise et a beaucoup loué le bienveillant accueil qu'il avait toujours reçu à Roubaix. Il a rappelé notamment, en termes émus, l'ovation dont il avait été l'objet aux cercles de l'Industrie et du Dauphin.

Sur la demande générale, M. Desrousseaux a chanté l'*Habit d'min vieux grand-père*, et une de ses pasquilles.

La Grande-Fanfare a ensuite parcouru les principales rues de Lille. Une foule considérable escortait nos concitoyens à leur retour. Tout le monde a loué leur tenue et la bonne exécution des divers morceaux joués.

C'est aujourd'hui le lundi « *parjuré* », c'est-à-dire le lundi après l'Epiphanie.

On ne le chôme plus complètement, comme dans le « bon vieux temps »; mais les classes laborieuses fêtent encore consciencieusement la soirée, et une partie de la nuit, pendant lesquels estaminets et auberges ne désemplissent pas, partout où les autorités communales le permettent.

Autrefois, la croyance populaire qu'il n'était pas bon de travailler ce jour-là, que l'on appelle aussi le lundi « perdu », et, dans les Flandres, « verloren maendag hauden, fêter le lundi perdu », se dit proverbialement d'une journée que l'on passe sans rien faire.

En tout cas, dans beaucoup de localités de la Belgique, où se sont maintenues les vieilles traditions, le lundi « parjuré » est consacré à festiner autant, sinon davantage, que le jour des Rois Il s'y fait une consommation fabuleuse de worstenbrood (pain aux saucisses), de petits verres et de pain d'épice. Les moins raffinés se contentent, à leur déjeuner, de petits pains chauds et de « kaekebaek » que l'on arrose copieusement.

Cet usage existe aussi dans le pays Wallon. Tous ceux qui, le jour des Rois, pendant le festin du « Roi boit, » ont été noircis par le feu pour n'avoir pas bu à la santé du roi ou crié « Li roi brouzi, le roi boit, » sont tenus de donner un régal le lundi après les Rois.

Pourquoi applique-t-on à ce jour la dénomination de lundi perdu « ou parjuré » ? Il est assez difficile de le dire. Il y a, du reste, presqu'autant d'etymologies à ces noms que de localités. On croit, cependant, pouvoir attribuer la première de ces qualifications à une ancienne coutume municipale des Flandres. Jadis, les magistrats des villes étaient élus en ce jour, quittait, par conséquent, *perdu* pour les occupations ordinaires.

A Douai, où le lundi « parjuré » est fort en honneur, on lui donne une origine plus touchante et plus poétique. La fille d'un gouverneur de la ville aurait été *trompée* par son fiancée et sa mort, entourée de circonstances fort émouvantes, aurait coïncidé avec cette journée Depuis cette époque, tous les ans, on célébrait l'anniversaire de sa mort; mais, comme, dans nos contrées, on ne se réunissait pas pour une cérémonie de deuil sans s'étourdir par d'abondantes libations, l'idée funèbre s'est éloignée d'année en année, et aujourd'hui le *lundi du Parjure* n'éveille plus aucune pensée triste.

Ajoutons que l'on croit généralement que le lundi « parjuré » a été appelé de la sorte en souvenir des rois Mages, qui ne retournèrent pas vers Hérode, après avoir adoré le Christ naissant

G. G.

Tableau affiches. — L'administration de l'enregistrement a, par une solution du 28 septembre 1883, décidé : que les tableaux-affiches qui sont placardés dans les cafés, salles d'hôtels ou autres lieux publics, pour annoncer des produits alimentaires, sont considérés comme de simples écriteaux ou enseignes dispensés du timbre, quand ils ont exclusivement pour objet d'indiquer aux clients de l'établissement que le produit est livré à la consommation dans l'hotel ou le café.

Mais ils revêtent le caractère d'affiches proprement dites, assujetties à l'impôt, s'ils servent également à faire connaître l'industrie des producteurs et à provoquer les commandes directes du public à la maison. C'est dans les énonciations de chaque tableau que se trouvent, en général, les raisons à l'aide desquelles se détermine le caractère de cet écrit.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur faisant connaître cette décision, et leur éviter ainsi des contraventions aux lois sur le timbre et par suite des amendes.

Arrestations. — Remi Titpot, apprêteur, et Marie Vandercruyssen, bobineuse, ont été arrêtés pour abus de confiance au préjudice de plusieurs personnes.

De nombreux *pochards* se sont recommandés, dimanche soir, aux bons soins de la police. L'un d'eux a été trouvé, à onze heures, couché sur la chaussée dans la Grande-Rue, et ne donnant plus signe de vie. Grâce aux offices intelligents d'un agent, il n'a pas tardé à reprendre connaissance et a raconté qu'ayant voulu rentrer dans un estaminet d'où on l'avait prié de sortir, il avait été expulsé de force par le cabaretier. Ce dernier, taillé en hercule, l'avait jeté sur la voie publique comme un vulgaire... paquet de linge.

L'agent a conduit en lieu sûr cet infortuné *pochard*, qui s'appelle Désiré Dufaure, journalier. Ombre de l'ancien ministre ! combien vous avez dû être indignés de voir votre nom traîner ainsi dans les ruisseaux!

Un mauvais fils. — Les deux Papart, père et fils, ayant voulu « rigoler un brin », étaient allés dimanche soir au bal de l'estaminet Damers. Mais, pour un motif qu'il ne nous appartient pas de démêler, Papart fils se querella avec son *papa* et le battit rudement. Ce mauvais fils, était d'ailleurs complètement ivre. Un agent l'a rappelé au respect filial en lui dressant un procès-verbal.

Enfant mordu par un chien. — Le jeune Gustave Jusy, demeurant rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, a été mordu, dimanche, par un chien errant sur la voie publique. La blessure de l'enfant est assez grave.

Cheval emporté. — M. Desnoulet, de Tourcoing, passait hier en voiture dans la rue Turgot. Tout-à-coup l'essieu se rompit et le cheval s'emporta. Heureusement, on parvint à le maîtriser au bout de quelques instants; mais la voiture était complètement brisée. M. Desnoulet en a été quitte pour la peur.

Les caprices du temps. — Il y a quelques jours, les patineurs étaient dans la jubilation : une immense couche de glace recouvrait le canal et les amateurs les plus passionnés risquaient déjà un pied timide sur la surface congelée des prairies des alentours. Crac ! voilà qu'un second dégel est arrivé samedi matin ! Tous les beaux projets de nos patineurs ont donc été ajournés par le brusque retour de la température.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 3 janvier 1686. — Le magistrat reçoit comme *menant* de Roubaix Jacques Dervaux tailleur, « après qu'iceluy s'est engagé de faire chacun an soixante pièces d'ouvrage en draperie ou autre étoffe de laine pour le vêtement des pauvres de céans, sans en tirer profit aucun. » (Archives de Roubaix B. B. 3 n° 7.)

3 janvier 1715. — Etat et quittance des droits d'indemnité dus, tous les trente ans par les religieuses de l'Hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix, pour la cense et les 2 bonniers quatre cents verges de terre situées à Toufflers et acquis de Robert Cauchteur en 1677. (Archives de Roubaix G. G 287 f° 43.)

3 janvier 1757. — Acte d'amortissement accordé par l'impératrice-reine pour les biens que l'Hôpital Sainte Elisabeth possède dans ses états de Flandre. (Archives de Roubaix G. G. 287, f° 54.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX — Bulletin de la séance du 11 janvier 1884. — Versements: Roubaix : 158 déposants, 25 nouveaux, 31.901 »». — Succursale Lannoy : 32 déposants, 4 nouveaux 2,543 »». — Succursale Croix : 12 déposants, 3 nouveaux, 3,346 »». — Total des versements : 37.7[illegible]0 »».

Remboursements. — Roubaix : 103 remboursements effectués, 18,317 02. — Succursale Lannoy : 9 remboursements effectués, 0,846 53. — Succursale Croix : 1 remboursement effectué, 0,200. — Total des remboursements : 19,363 55

Les opérations du mois de janvier sont suivies : A Roubaix, par M. L. Gantier-Defrenne, directeur. — A Lannoy, par M. Desprets-Delerue. — A Croix, par MM. Eugène Caen et Louis Lepers.

CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 5 au 10 janvier 1885

	Nombre de colis	Poids présentés
1° Laines peignées mécaniquement	2.518	270.931 k.
2° » blousses	19	2.138
3° » filées	437	46.885
4° Soies	5	214
5° Cotons	464	49 666
Totaux	3 443	369 834 k.

Décreusage 11 opérations.
Titrage .. 189 id.

Le Directeur de la Condition publique de Roubaix.
A. MEBIN.

LILLE

La *Semaine religieuse du diocèse de Cambrai* n'est pas, on le sait, l'organe de l'archevêché : elle le constatait l'autre jour, et peut-être beaucoup de catholiques du Nord ont-ils éprouvé quelque soulagement de cette heureuse déclaration.

Si nous y revenons, c'est que la *Semaine religieuse* croit utile de s'occuper de nous. Puisqu'elle nous oblige à entrer en conversation avec elle, nous voulons qu'il soit bien entendu que c'est à elle seulement que nous allons parler.

La *Semaine religieuse* — dans un article qui nous avait d'abord échappé — et, ce matin, l'*Univers*, relèvent une phrase dans l'un de nos numéros de la semaine dernière.

Il s'agit de la fête donnée à Lille au profit de l'Œuvre des vieillards par le « Cirque d'amateurs » et c'est dans le compte-rendu de cette fête que la *Semaine* et l'*Univers* ont découvert la phrase qui les a émus et même fort scandalisés.

Cette malheureuse phrase nous vaut quatre pages à Lille et deux grandes colonnes à Paris. C'est beaucoup, et, si nos confrères y avaient un peu pensé avant de s'emporter avec une telle *furia*, peut-être auraient-ils compris que c'était trop.

La *Semaine religieuse* et l'*Univers* commettent une erreur — sincère, nous voulons le croire — mais, à coup sûr, regrettable : ils confondent ce qui se fait à Paris, au cirque Molier, avec ce qui s'est passé à Lille.

Des fils de Croisés, des jeunes gens appartenant aux classes et à des familles qui devraient l'exemple de la dignité, du travail et de l'honneur, passent, dit-on, la meilleure partie de leur temps au cirque Molier ; ils organisent et donnent régulièrement plusieurs fois par mois, pour leur seul plaisir, et avec la collaboration de demoiselles d'une catégorie douteuse, des représentations auxquelles assistent tour à tour les dames du monde et celles qui n'en sont pas...

L'*Univers* et la *Semaine religieuse* de Cambrai s'élèvent contre ces mœurs de bas-Empire

L'*Univers* et la *Semaine religieuse* ont raison et nous sommes avec eux.

A Lille, des jeunes gens cherchent à réunir la plus grande somme possible pour une œuvre digne d'intérêt : ils mettent à profit leurs leçons d'équitation, de dressage, de gymnastique ; leurs répétitions se passent dans des conditions irréprochables ; ils consentent à paraître en public et à se faire, pour un soir, directeurs de cirque, écuyers, clowns, si vous voulez, afin d'assurer du pain, du feu, des vêtements à des vieillards pauvres.

La *Semaine religieuse*, puis l'*Univers* fulminent....

Ils ont tort, ils se trompent.

Ah ! je sais bien que la façon dont les organisateurs de la fête de Lille ont secouru, ce jour-là, l'Œuvre des vieillards pauvres, ne saurait être mise un instant en comparaison avec la pensée qui inspire les [illegible] associés de Saint-Vincent de Paul et de nos grandes œuvres catholiques; je n'ai pas attendu les mercuriales de l'*Univers* et de la *Semaine religieuse* pour distinguer la philanthropie de la charité chrétienne.

Mais je ne consentirai jamais à reconnaître que ces jeunes gens ont fait une mauvaise action, pas plus que vous ne m'amènerez à décourager ceux et celles qui organisent les merveilleuses foires aux plaisirs, et les concerts dont le produit nous aide à soutenir les écoles catholiques libres de Roubaix.

La *Semaine religieuse* et l'*Univers* ont pris trop d'ombrage de la fête de Lille et de la pauvre petite phrase de notre collaborateur.

Ils auraient dû réserver leurs colères pour des ennemis plus dangereux de l'Eglise et de ses enseignements!

A. R.

Conférence de la société de géographie. — Très-belle chambrée hier à l'hôtel de Maisniel, où M. Désiré Charnay a fait une conférence sur « les villes anciennes du Nouveau-Monde » : sujet bien aride à première vue, pour des oreilles féminines surtout, mais rendu attrayant quand même par la parole facile et les explications claires et précises du conférencier.

L'orateur s'est cantonné à proprement parler dans ce qu'on peut appeler l'histoire, c'est-à-dire l'époque de l'arrivée dans la vallée de Mexico des premières tribus civilisatrices, des tribus toltèques venues du Yucatan et du Guatemala au commencement du XVIe siècle. Il nous fait assister à leur établissement dans la vallée de Tula, au développement de leur civilisation sur les hauts plateaux et à la dislocation de leur empire; puis, tout en constatant comment elles ont passé le flambeau de leurs industries et de leurs arts aux peuples qui leur ont succédé, il les suit dans leur exode, pour retrouver cette même civilisation, qu'elles ont portée, partout avec elles dans les diverses provinces de l'Amérique centrale. Nous le voyons défendre pied à pied la théorie de l'unité, de la modernité relative de la civilisation en Amérique et de son origine toltèque. « Outre que je n'ai rien inventé, dit-il, je me trouve, pour défendre ma thèse, en très-hauts et très-puissants compagnie : Stephens, Humbold l'ont affirmé avant moi et tous les anciens chroniqueurs l'ont implicitement reconnu. »

Cette modernité va surtout choquer bien des gens, qui avaient coutume de voir les monuments américains au travers du prisme d'une antiquité parfois ridicule; dès que ces monuments sont modernes, disent-ils, ils n'offrent plus aucun intérêt. Quel pitoyable préjugé! Il est évident que la recherche d'un inconnu offre toujours un grand attrait, mais faudrait-il, pour intéresser le public, garder une question de cette importance à l'état insoluble? Faudrait-il la compliquer à loisir pour permettre aux oisifs de la discuter éternellement ? Mais alors l'archéologie ne serait plus qu'un vain jeu.

A l'appui de sa thèse, le conférencier a fait passer sous les yeux du public cinquante-deux projections des mieux réussies, représentant pour la plupart des monuments americains portant tous, par un côté quelconque, la trace de leur origine toltèque. La séance, commencée à trois heures, a été terminée à cinq heures.

Le « Progrès » et le « Petit Nord » devant la Cour de Douai. — On nous télégraphie de Douai que la cour d'appel vient de rendre son arrêt dans l'action en diffamation intentée par la sœur Marie Ursule, supérieure des religieuses de l'hôpital Sainte-Eugénie contre le *Progrès du Nord* et le *Petit Nord*. Ils ont été condamnés chacun à 50 fr. d'amende et 150 fr. de dommages-intérêts. La *France du Nord* est condamnée pour le même fait à 25 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts. Ces journaux prétendaient, on se le rappelle, que la supérieure de Sainte-Eugénie, avait refusé l'entrée de l'hôpital à un médecin venu pour soigner les blessés.

Noces d'or. — Demain mardi, 13 janvier, M. et Mme Leclerc-Fourmeaux célébreront, à Saint-André-lez Lille, leurs noces d'or.

Une grève. — Un de nos confrères annonçait qu'une grève avait éclaté à Fives. Il n'en est rien ; voici, renseignements pris, les faits. Samedi, un des ouvriers de l'établissement d'équipements militaires de M. Lonvin, rue de Lannoy, ayant été renvoyé dans la matinée, ses compagnons voulurent exiger du patron qu'il fut réintégré dans les ateliers et, sur le refus du patron, ils quittèrent les ateliers.

A sept heures du soir, ils vinrent recevoir leur paie; une discussion s'engagea entre ceux qui avaient continué le travail et les mécontents ; on en vint bientôt aux coups. La police, qui avait été prévenue, intervint, et plusieurs arrestations furent faites. Ces faits se passaient dans la cour de l'établissement.

M. le commissaire du 8e arrondissement a terminé son enquête. Les ouvriers arrêtés ont été mis en liberté.

Six sont prévenus d'entrave à la liberté du travail et passeront devant la police correctionnelle. Ils sont tous étrangers.

Lundi matin, aucun désordre n'a eu lieu dans l'établissement. Une vingtaine d'ouvriers ne sont pas rentrés, mais on pense que, mardi, tous seront à leur travail.

Accident. — Dimanche soir, vers 10 h. 40, Amélie Deconinck, servante de M. Ribaux, cafetier, place du Théâtre, 50, au moment de mettre du pétrole dans la lampe, laissa échapper celle-ci. Le pétrole se répandit sur le sol de la cuisine et en une minute s'enflamma. La dame Ribaux, accourue aux cris de sa bonne, essaya d'étouffer les flammes qui avaient gagné les vêtements de la fille Deconinck; elle fut, ainsi que sa servante, gravement brûlée au cou et aux bras et sans le secours de deux consommateurs, les frères Mulié, dont l'un, Joseph, a les mains fort abîmées, l'incendie aurait pris de plus grandes proportions.

Les victimes ont reçu immédiatement les soins du docteur Turgard et de Marchand, pharmacien, qui ont constaté que leur état n'inspirait aucune inquiétude.

47e pèlerinage en Terre-Sainte. — Le comité de l'Œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte continuera, ainsi qu'il le fait depuis plus de trente ans,

FEUILLETON DU 13 JANVIER — (N° 38.)

LA PEAU DU MORT

XX

SUITE.

Laurence, elle, ne songeait qu'à une chose, retrouver son mari, le voir libre et hors de cause, pour pouvoir l'interroger, le rassurer, le consoler et l'aimer si bien qu'il en oubliât tous ses malheurs.

— Monsieur, dit-elle en se tournant vers le juge d'instruction, vous m'avez entendue; l'élan de mon cœur vous est un garant de ma sincérité.

— Alors, madame, c'est votre mari. C'est bien Georges Largeval?

— Cela n'est pas douteux, monsieur. C'est lui. Je ne pouvais me méprendre plus longtemps. La haine que je portais à son frère m'aveuglait à ce point que j'aurais poussé moi-même Georges sur l'échafaud, si vous n'aviez eu l'idée de me faire dire pourquoi je détestais tant Remi.

— Je veux bien m'en rapporter à vous, madame, dit le juge. Mais vous conviendrez que votre volte face a été assez brusque pour que j'en sois étonné, presque abasourdi.

— Est-ce que vous ne me croiriez pas. monsieur; quel témoignage vous faut-il? Georges doit avoir des points de repère dont son frère Remi ne pouvait avoir connaissance. Nous vous prouverons d'une manière irrécusable que c'est bien mon mari qui est devant vos yeux.

— J'aurais besoin d'autres témoignages que le vôtre, madame.

— Et pourquoi!

— Mais...

— Est-ce qu'un autre pourrait le reconnaître mieux que moi?

Laurence s'exprimait avec une autorité véritable, comme si elle eût été certaine qu'on ne pouvait pas lui refuser ce qu'elle demandait, et elle demandait tout simplement à emmener son mari.

Elle croyait naïvement que les choses allaient se passer comme cela.

M. Mestras la laissa parler, car elle ne tarissait plus, comme font souvent les gens froids lorsqu'un intérêt puissant ou un ardent mouvement du cœur les anime.

Le juge d'instruction réfléchissait.

On dit : « méfiant comme un vieux juge » et M. Mestras n'était plus jeune.

Certes! il ne se sentait pas mal disposé pour Laurence, ni même pour Largeval.

Il se disait que peut-être bien, en effet, ce malheureux s'était précipité dans cet abîme pour avoir voulu jouir d'un peu de bien-être, et il faut convenir que l'idée de s'emparer de la rente une fois conçue, étant données la ressemblance des deux frères et la position misérable de Georges, elle avait dû être fort tentante.

Mme Largeval, d'autre part, lui paraissait la sincérité même.

Il n'y avait pas une seule fausse note dans sa voix, dans son geste, dans son regard, dans son attitude, depuis le moment où elle était entrée...

Elle s'était montrée superbe lorsque dans son élan spontané, irréfléchi, elle avait crié :

— C'est Georges! c'est mon mari!

Et pourtant M. Mestras doutait. Il se demandait encore s'il n'allait pas être la victime de la plus habile trame qui eût jamais été ourdie au nez et à la barbe d'un magistrat instructeur.

Il craignait réellement une chose, il craignait de paraître crédule en se laissant aller au premier mouvement de son cœur.

Qui lui disait, en effet, que Laurence n'avait pas été prévenue à l'avance du rôle qu'elle devait jouer?

— Cet homme, pensait-il, a nié avec une rare énergie tant qu'il a cru qu'on n'avait aucune preuve contre lui. Puis, quand il a vu que nous le tenions, il s'est retourné comme une anguille dans nos doigts en s'accusant d'une simple substitution d'état.

Et alors, il ne faut que pas j'oublie cela, il a demandé lui-même à être confronté avec cette femme.

J'avoue, continuait à penser M. Mestras, que si c'est une comédie qu'ils ont jouée, elle a été exécutée merveilleusement. Mais précisément, mieux c'est exécuté, plus je dois me tenir sur mes gardes.

Ce fut donc à un sentiment de défiance professionnelle qu'il obéit lorsqu'il résolut d'attendre quelques jours encore pour se faire une opinion. Il lui restait d'ailleurs à interroger d'autres témoins dont la déposition pouvait être très importante et entre autres le portier Pascalin et le jeune Dormeau.

— Madame, dit-il à Laurence qui n'avait pas voulu troubler ses réflexions et qui le regardait anxieusement, madame, vous pouvez vous retirer.

— Seule! fit Mme Largeval avec étonnement.

— Certainement, madame, seule. Mais vous pouvez emporter avec vous cette persuasion que votre témoignage n'a pas été défavorable à l'accusé.

— Comment! monsieur, après ce que je vous ai dit, vous n'allez pas le faire mettre en liberté?

— Mais non, madame.

— Et pourquoi? croyez-vous que je mente? croyez-vous encore qu'il n'est pas innocent de ces crimes hideux?

— Je ne dis pas cela, madame, mais les choses ne peuvent aller aussi vite que vous le pensez.

— Alors, vous allez le garder en prison, le faire souffrir encore quand vous savez qu'il n'a pas mérité un pareil traitement!

— Vous oubliez que l'accusé avoue lui-même avoir pris la situation de son frère pour jouir de sa rente.

— Eh bien?

— Eh bien! madame, il est donc coupable de vol?

— De vol, lui! Ce n'est pas vrai!

— Veuillez réfléchir. Il a touché une somme sur laquelle il n'avait aucun droit.

Laurence ne voyait pas les choses sous ce jour.

— Mais puisque cela appartenait à son frère, dont il était seul héritier.

— Encore une fois, madame, il n'avait pas le droit de s'approprier les arrérages d'une rente qui devait cesser d'exister à la mort de votre beau-frère.

Remi Largeval mort, si tant est qu'il soit réellement mort, toucher un sou à sa place constitue un vol dans tous les pays du monde.

— Ah! mon Dieu! fit Laurence, qui n'avait point pensé à cela.

— Et, de plus, continua M. Mestras, l'accusé s'est présenté avec un certificat de vie dans les bureaux de la Compagnie le *Secours*, où il a donné sa signature contre une somme frauduleusement perçue.

Laurence, qui commençait à comprendre, cacha sa figure dans ses mains et les larmes lui montèrent aux yeux.

— De ce chef, reprit M. Mestras, il y a un faux.

— C'est horrible, s'écria Mme Largeval.

Quant à Georges, cantonné dans son désespoir, il ne prêtait qu'une attention médiocre à ce qui se passait.

— Donc, madame, de deux choses l'une : Ou l'accusé est bien Remi Largeval, et alors nous avons à lui demander compte de trois meurtres, parmi lesquels celui de votre frère vient au premier rang...

— Oh! ça, vous savez bien que ce n'est pas vrai, qu'il n'est pas Remi.

— Ou bien, ajouta le juge d'instruction, il est, comme vous le prétendez, Georges Largeval en personne. Sa situation, dans ce cas, est beaucoup moins grave, parce que les jurés auraient à tenir compte de ses malheurs et de ses intentions, mais il n'en restera pas moins un faussaire et un voleur...

— Oh! quels mots affreux! quels mots affreux!... Mais défends-toi donc, Georges. Proteste contre ces qualifications infamantes.

— Et je ne vois pas trop ce qui pourrait le sauver d'une condamnation sévère, continua M. Mestras.

— Oh! monsieur, vous êtes bon. Un mot de vous suffirait, commença la malheureuse Laurence.

— Enfin, madame, acheva le juge d'instruction, il y a encore des faits, même dans ce dernier cas, qui resteraient à éclaircir.

— Lesquels? encore quelque nouvelle invention de la police?

— Oh! ne vous laissez pas emporter par votre colère, madame.

Laurence resta silencieuse. Mais elle suffoquait.

— La justice, madame, n'a pas le droit de renvoyer un accusé sans être bien sûre qu'elle n'a plus rien à lui reprocher. Vous savez que Georges Largeval, toujours en admettant que ce soit lui que nous avons devant nous, a profité de la mort de son frère qui, d'après son dire, a succombé à une attaque d'apoplexie.

— Ce qui est vrai.

— Vous n'ignorez pas, sans doute, que ce soir là tous les domestiques avaient été renvoyés. Les deux Largeval étaient seuls.

— Eh bien!

— Qui nous dit que Georges n'a pas assassiné Remi ?

Georges, cette fois, entendit formuler cette accusation nouvelle qui eut le don de le tirer de son apathie. Il bondit comme s'il eut reçu un coup de fouet en plein visage.

— Voilà, certes, du nouveau! s'écria-t-il avec indignation.

— Allons donc! allons donc! monsieur, disait Laurence hors d'état de se posséder, vous y mettez de la cruauté.

Et elle éclata en sanglots déchirants.

— C'est trop souffrir, dit alors le malheureux Largeval. Ce supplice est vraiment trop long. Il vaut mieux en finir, car je suis terriblement las d'être ainsi le jouet d'une fatalité incompréhensible et sans égale.

Faites de moi ce que vous voudrez. Je ne répondrai plus rien, car de quelque côté que je me tourne, l'échafaud se dresse devant moi et m'attire, moi qui suis innocent.

(A suivre.)

CAMILLE DEBANS.